

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

A R R E T E 89/DRAC/ 527

portant inscription de certaines parties du château de Dober à AVOISE (Sarthe) sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques,

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire,
Préfet de Loire-Atlantique,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région des Pays de la Loire entendue, en sa séance du 3 mars 1989

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château de Dober à AVOISE (Sarthe) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des qualités architecturales d'ensemble et individuelles des bâtiments ruraux d'accompagnement édifiés aux XVIIIème et XIXème siècles, autour du logis initial, lui-même remodelé au milieu du XVIIIème siècle

A R R E T E

Article 1er. Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties constitutives suivantes du château de Dober à AVOISE (Sarthe) :

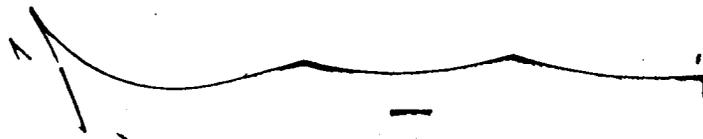
- les façades et les toitures du château et des communs
 - les douves
 - l'acqueduc avec son système d'irrigation et l'allée plantée qui l'accompagne
 - l'allée -plantée- d'accès au château depuis l'Est
- Ces éléments figurant au cadastre section D sous les n°s de parcelles suivantes :
- n° 508, d'une contenance de 31 a 36 ca (le château, et ses communs Sud et Est)
 - n° 504 de 30 a 86 ca (logement du fermier, grange, étable, chenil, porcherie...)
 - n°s 507 et 509 de 10 a 67 ca et 4 a 41 ca (les douves)
 - n° 492 de 10 ha 70 a 07 ca (l'acqueduc)
 - n° 496 de 72 a 8 ca ("le tapis vert", grande allée plantée entre l'acqueduc et le château)
 - n° 7 de 1 ha 88 a 62 ca ("l'avenue de Dobert")

Cet ensemble appartient à la Société Civile Immobilière de Dobert constituée par acte passé devant Me MAZERAT, notaire à SABLE-SUR-SARTHE (Sarthe) le 20 juillet 1963 et publié au Bureau des Hypothèques de la Flèche le 15 octobre 1963, volume 3471 n° 20 ; cette Société Civile Immobilière a pour Gérant M. Louis du PEYROUX, domicilié à Dobert à AVOISE et pour siège social le château de Dobert.

Article 2. Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3. Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à NANTES, le 24 JUIL. 1989



Jacques MONESTIER

Droits : Valeurs : 50 50	Dépôt N° 323/187 Publié enregistré à LA FLÈCHE Hypothèques le 16 AOUT 1989 vol. 6077-19 Reçu en différé = cinquante frs Le Conservateur
-----------------------------------	---

R. GELINEAU